

BULLETIN D'INSCRIPTION

« LES PROCEDURES COLLECTIVES » FORMATION LONGUE (2 journées et demi) Droit commercial, des affaires et de la concurrence Niveau 2 et 3

(EDAGO – Campus de Ker Lann) – Bruz

Pour vous inscrire, connectez-vous à votre espace personnel sur le site www.edago.fr :
c'est simple, rapide et le paiement par carte bancaire est sécurisé. A défaut, ce bulletin complété est à retourner à
l'Ecole des Avocats du Grand-Ouest par courrier accompagné du règlement

Nom :
Prénom :
Barreau :
Adresse :
Tél : Mail :

- Avocat + de 2 ans d'exercice professionnel (Grand Tableau)
 Avocat Jeune Barreau (dans les 2 premières années d'exercice)

Date Prestation de Serment :
Titulaire d'une mention de spécialisation :
Date et lieu de naissance :

Intitulé	Dates et horaires	Intervenants	Inscription à la journée ou à la ½ journée		Inscription à la formation complète (19h)	
			Grand Tableau	Jeune Barreau	Grand Tableau	Jeune Barreau
<p><u>1^{ère} séance :</u> L'ouverture de la procédure et les autres mesures objectif pédagogique : Connaître les différentes procédures aboutissant à l'ouverture d'une procédure collective. Conséquences et jugements d'ouverture. Alternatives : les procédures amiables : mandat ad hoc et conciliation.</p>	<p>Vendredi 23 avril 2021 9h00-12h30 14h00-17h30 (à distance)</p>	<p>M. Georges Alain RINTZLER, Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Rennes et Me Sarah POPLE, Avocat au Barreau de Rennes</p>	<p>185 € <input type="checkbox"/></p>	<p>55 € <input type="checkbox"/></p>		
<p><u>2^{ème} séance :</u> Responsabilités et sanctions du livre VI du Code de Commerce objectif pédagogique : Sensibiliser les avocats sur la mission du Mandataire Judiciaire en qualité de représentant des créanciers sur la mission des avocats dans le conseil des chefs d'entreprises. Approfondir le régime juridique et la pratique des procédures de sanctions du livre VI du Code de Commerce pour mieux apprécier les risques encourus par nos clients.</p>	<p>Jeudi 21 octobre 2021 14h00-18h00 (à l'EDAGO)</p>	<p>Me Ghislain POULARD, Avocat au Barreau de Nantes et Me Cécile JOUIN, Mandataire Judiciaire à Nantes</p>	<p>95 € <input type="checkbox"/></p>	<p>40 € <input type="checkbox"/></p>	<p>370 € <input type="checkbox"/></p>	<p>110 € <input type="checkbox"/></p>

Intitulé	Dates et horaires	Intervenants	Inscription à la journée		Inscription à la formation complète (19h)	
			Grand Tableau	Jeune Barreau	Grand Tableau	Jeune Barreau
<u>3^{ème} séance (1^{ère} partie) :</u> Le plan de cession	Jeudi 18 novembre 2021 9h00-13h00 (à l'EDAGO)	Me Erwan MERLY, Administrateur judiciaire à Rennes	185 € <input type="checkbox"/>	55 € <input type="checkbox"/>	370 € <input type="checkbox"/>	110 € <input type="checkbox"/>
<u>3^{ème} séance (2^{ème} partie) :</u> Le plan de sauvegarde et de redressement	Jeudi 18 novembre 2021 14h00-18h00 (à l'EDAGO)					

Tarifs Grand Tableau :

- Droits d'inscription à la formation complète soit 370 € permettant de suivre l'équivalent de 19 h de formation et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.
- Possibilité d'inscription individuelle à la journée au tarif de 185 € ou à la ½ journée au tarif de 95 € (cocher la(les) journée(s) choisie(s)) et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.

Tarifs Jeune Barreau :

- Droits d'inscription à la formation complète soit 110 € permettant de suivre l'équivalent de 19 h de formation et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.
- Possibilité d'inscription individuelle à la journée au tarif de 55 € ou la ½ journée au tarif de 40 € (cocher la(les) journée(s) choisie(s)) et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.

Pour des raisons pédagogiques, il est suggéré de prendre l'inscription aux deux journées et demi, toutefois une inscription par journée ou ½ journée est admise.

« Je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales de vente** ci-dessous et j'autorise l'Ecole des avocats du Grand-Ouest (EDAGO) à utiliser mes **données personnelles** collectées pour autant que cette utilisation s'inscrive dans le cadre des missions de l'EDAGO.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel de l'EDAGO sur notre site Internet accessible à l'adresse www.edago.fr ». Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de la possibilité d'exercer vos droits sur vos données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée), en contactant l'EDAGO à l'adresse rgpd@edago.fr en joignant un justificatif d'identité à votre demande. »

Fait à....., leSignature :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ **L'INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE.** Les avocats se présentant directement à une formation sans s'être préalablement inscrits prennent le risque de ne pouvoir y assister si la capacité d'accueil de la salle est atteinte. Une majoration tarifaire est appliquée aux avocats non-inscrits préalablement à la formation.

Seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toute modification (lieux - horaires) ou annulation.

⇒ **L'EDAGO ne délivre les attestations de présence, sous réserve d'une présence effective (émargement systématique matin et/ou après-midi lors des formations) et du règlement de la formation.**

■ **ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT**

⇒ **A l'initiative de l'Avocat :**

Toute annulation doit **impérativement** être notifiée par mail (inscriptionfc@edago.fr) à l'Ecole **4 jours ouvrables avant la formation** (*exemple pour une formation organisée le vendredi, demande à faire au plus tard le lundi matin précédent avant 12h00*). Le délai est ramené à deux jours en cas d'abonnement.

En cas d'annulation de votre part, et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus, votre carte bancaire sera recreditée du montant correspondant.

A défaut aucun remboursement ne sera accordé (sauf cas de force majeure dûment justifié).

⇒ **A l'initiative de l'EDAGO :**

Les formations sont susceptibles d'être annulées ou reportées à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure (problème de santé d'un intervenant – intempéries).

Dans ce cas, l'EDAGO procédera au remboursement des droits d'inscription.

► Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge individuelle auprès du FIF-PL www.fifpl.fr ou de PEPPS ACTALIANS www.actaliens.fr.

► Formation ne pouvant faire l'objet d'une inscription par abonnement.

